Envoyé en préfecture le 27/09/2021
Reçu en préfecture le 27/09/2021
Affiché le
ID : 064-246400337-20210921-D2021_114-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2021-114

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 21 septembre 2021)

Date de convocation : 3 septembre 2021
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 29
Nombre de délégués votants : 29

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le mardi 21 septembre 2021 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes MOURTEROT, BERGES, CANDAU, LAHOURATATE, GANTCH, BLANCHET, BARRAQUE, POUEYMIROU-BOUCHET, TOULOU, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, REGNIER, BARBAN, BONNEMASON, MARTIN, CARRERE, SASSOUBRE, CARREY, CASADEBAIG, MONGAUGE, LABERNADIE, GABASTON, SANZ et GARROCQ.

Présents suppléants : Mmes LOUSTAU, POEYMEDOU et M. MIRO

Absents ou excusés : Mmes CASSOU et M. ESQUER, VISSE, LEGLISE.

Pouvoir : Mme CASSOU à M. CASADEBAIG

Secrétaire de séance : Mme GANTCH

OBJET : CULTURE - CINEMA : ATTRIBUTION SUBVENTION

RAPPORTEUR : Isabelle BERGES, Vice-Présidente

La vice-présidente rappelle la volonté de la CC vallée d'Ossau de soutien aux cinémas de la vallée qui en font la demande :
- par le vote en Conseil Communautaire du 10 avril 2018 d'un règlement d'attribution des aides ;
- par l'inscription d'une enveloppe budgétaire, le montant inscrit au BP 2021 s'élève à 12 000 €.

Cette démarche s'inscrit dans une politique de développement culturel et d'animation du territoire, dont l'objet consiste à favoriser la diffusion artistique auprès d'un public le plus large possible.

Pour rappel, les critères d'attribution ont été définis comme suit :

- La programmation culturelle : films labellisés art et essai, films liés au patrimoine, documentaires films en V.O ;
- Les actions d'animation et de médiation culturelle auprès des publics : évènements, spectacles, conférences, séances scolaires et jeune public ;
- Les actions de communication (affiche, flyer) liées à la programmation culturelle

Le montant de l'aide communautaire est plafonné à 12 euros par séance de l'année N-1 et à 50% des dépenses éligibles.
Le cinéma associatif Saint-Michel d'Arudy ayant fait un dossier de demande de subvention, il est proposé de réitérer l'octroi des aides en 2021.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 4 140 euros correspondant au plafond de 12 euros X 345 séances.

Le rapport entendu, **le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- ATTRIBUE une subvention de 4 140 euros à l'association du Cinéma Saint-Michel d'Arudy ;
- PRECISE que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2021 de la Communauté des Communes ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Pour le Président, Jean-Paul CASAUBON
Et par délégation, Fernand MARTIN
Le 1er Vice-président

Communauté de Communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY